

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2024-20 (2024-09-05)

RETRAIT DES QUAIS

Les propriétaires d'embarcations sont priés de les retirer des marinas avant la fin de la journée du mardi 15 octobre 2024.

Tous les accessoires attachés au quai, tel que protecteurs et défenses doivent être retirés. L'Association ne sera pas responsable des dommages causés à ceux-ci, lors du remisage des passerelles et des quais pour la saison hivernale.

L'Association vous souhaite une agréable fin de saison de navigation!

Josette Bossy
Responsable des marinas
Conseil d'administration